

C.C.T.P.

Cahier des Clauses Techniques Particulières
Lot 08 - PEINTURE - NETTOYAGE

Rénovation d'une maison en bar épicerie et logement locatif

3 rue de l'église, 22810 LOC ENVEL



Maître d'ouvrage :

Mairie de Loc-Envel

3 rue de la mairie
22810 LOC ENVEL

Maître d'oeuvre :

SELARL STUMM Architectures

4 rue de la Gare
22800 ST BRANDAN

stumm_____
architectures

Sommaire

1 PRESCRIPTIONS GENERALES.....	P 3
2 OUVRAGES INTERIEURS.....	P 4
3 OUVRAGES EXTERIEURS.....	P 6
4 DIVERS.....	P 6

1 PRESCRIPTIONS GENERALES

1.1 OFFRE DE L'ENTREPRISE

Pour établir son offre, l'entreprise doit connaître la totalité des pièces écrites et des plans. Cette offre est réputée comprendre tous les ouvrages de peinture sur tous les subjectiles, sauf ceux expressément nommés.

1.2 QUALITE DES PRODUITS

Les produits utilisés devront satisfaire, sans dérogation possible, aux prescriptions des normes. Tous les produits devront provenir de fournisseurs notoirement connus pour la qualité de leur fabrication, et seront soumis à l'approbation du maître d'œuvre. L'entreprise devra s'assurer de la compatibilité de ses produits avec les subjectiles ou avec les produits employés en impression ou traitement par les autres entreprises.

1.3 ECHANTILLONS

L'entreprise présentera au maître d'œuvre les gammes de coloris disponibles, ce dernier se réservant le droit de demander des coloris différents de ceux présentés.

Le maître d'œuvre pourra en outre demander :

- La mise au point des coloris souhaitées
- L'exécution d'essais en nombre suffisant, sous forme de surface-témoin de l'ordre de 1 m2

1.4 ACCEPTATION DES SUBJECTILES

Les surfaces devant recevoir l'application des couches de peinture ou les papiers peints devront être acceptées par le peintre. Ce dernier devra formuler par écrit les réserves quant à l'état de ces surfaces, s'il le juge incompatible avec la bonne réalisation de ces travaux. Faute d'avoir formulé ces réserves avant l'exécution des travaux, il sera entièrement responsable de la tenue et de l'aspect de ses ouvrages, sans pouvoir prétendre à dédommagement du fait du mauvais état des subjectiles.

1.5 ENDUITS AVANT PEINTURE

Ils recouvriront complètement les surfaces à traiter, les pores et cavités étant parfaitement remplis. Ils comporteront obligatoirement le rebouchage des trous peu importants, le calfeutrement des moulures et l'enduisage, sur une couche primaire antirouille, de toutes des pièces et ferrures entaillées.

1.6 EXECUTION DES PEINTURES ET VERNIS

Tous les ouvrages seront parfaitement couverts, le nombre de couches indiqué au titre PRESCRIPTIONS PARTICULIERES étant un minimum.

Les différentes couches de peinture devront être d'une tonalité légèrement différente, afin de permettre le contrôle des couches, leur qualité d'application. Une nouvelle couche ne sera appliquée qu'après un séchage suffisant et une révision complète de la couche précédente, les aspérités ou irrégularités étant effacées et les gouttes et coulures grattées. De même, les peintures sur mastic de vitrerie ne seront exécutées qu'après séchage complet de celui-ci. Si les menuiseries sont destinées à être traitées par un produit fongicide, insecticide, les feuillures et les parements de parecloses qui seront en contact avec le mastic devront être revêtues d'un vernis incolore de façon à les rendre imperméables aux huiles des mastics.

Les reprises de peinturage ne seront pas perceptibles. La surface finie sera nette, uniforme, sans traits ni rayures. Il ne sera constaté aucune surépaisseur anormale dans les feuillures, gueules de loup, etc. L'entreprise de peinture doit toutes les retouches consécutives à une remise en jeu des menuiseries après l'intervention du corps d'état MENUISERIE.

1.7 GARANTIES ANNUELLE, BIENNALE ET/OU DECENNALE

L'entrepreneur garantit formellement la conformité de ses ouvrages à la réglementation nationale en matière de construction.

Cette garantie, d'une durée d'un an, implique le remplacement dans les plus brefs délais, de toute partie d'ouvrage reconnue défectueuse, ainsi que la remise en état pendant cette période de tout élément qui se serait détérioré dans des conditions d'utilisation normale. Les fournitures et les réparations faites seront garanties pendant un nouveau délai d'un an, et dans les mêmes conditions que lors des travaux initiaux.

Par ailleurs, la date de réception avec ou sans réserves constitue l'origine de la garantie biennale et/ou décennale des ouvrages, pour application des articles 1792 et 2270 du Code Civil.

2 OUVRAGES INTERIEURS

2.1 Peinture sur PVC

Prévoir au minimum :

- 1 dégraissage
- 1 couche d'apprêt
- 2 couches de laque satinée phase aqueuse

Localisation

Peinture des canalisations PVC apparentes des appareils sanitaires

2.2 Peinture sur boiseries

Prévoir au minimum :

- Sur boiseries existantes : Elimination des peintures non adhérentes par ponçage ; révision et reprise des crevasses à la pâte à bois
- Brossage et époussetage
- 1 couche d'impression
- 1 enduisage ou rebouchage
- 1 ponçage
- 1 enduit repassé
- 1 ponçage à sec
- 1 couche intermédiaire microporeuse
- 1 couche de finition microporeuse acrylique

Laqués satinée de chez Gauthier ou similaire, coloris au choix du maître d'ouvrage ou de l'architecte dans la gamme du fabricant, teintes vives, compris toutes sujétions de parfaite finition B suivant NF P74-201(DTU 59.1).

Localisation

Huisseries et portes, plinthes bois et plinthes en OSB à peindre en noir (suivant détails), verrière en bois à peindre en noir

2.3 Préparation spécifique des supports existants

Les supports existants, feront l'objet d'une préparation spécifique destinée à supprimer la texture existante et à obtenir un support suffisamment régulier pour recevoir la finition peinture prévue au présent lot.

Cette prestation comprendra :

- le grattage et/ou ponçage des reliefs et aspérités de l'enduit existant ;
- le ratissage en plein par application d'un enduit de lissage adapté au support, en une ou plusieurs passes selon l'état de surface ;
- le ponçage des surfaces après séchage afin d'obtenir un état de finition homogène et régulier ;
- toutes sujétions nécessaires pour obtenir un support plan, lisse et apte à recevoir le système de peinture décrit ci-après.



Localisation

*Cloison entre la salle du café et le bar snack
WC personnel
Embrasure Pi2
Entrée commune*

2.4 Peinture des murs

Travaux préparatoires :

- Epussetage
- Révision des joints par 1 passe d'enduit
- Rebouchage léger des imperfections
- Ponçage et époussetage

Après travaux préparatoires,

- 1 couche d'impression
- 2 couches de peinture acrylique finition velours

Peinture velours lessivable, résistance à l'abrasion humide classe 1, teneur en COV <5g/L, de chez Gauthier ou similaire coloris au choix du maître d'ouvrage ou de l'architecte dans la gamme du fabricant, compris toutes préparations des supports suivant prescriptions du fournisseur et travaux intermédiaires, et toutes sujétions de parfaite finition B suivant NF P74-201(DTU 59.1).

Localisation

*salle du café
Bar
Snack
entrée commune
WC personnel
Salle d'activités
Réserve (cloison CF créée)*

2.5 Peinture des plafonds

Travaux préparatoires :

- Epussetage
- Révision des joints par 1 passe d'enduit
- Rebouchage léger des imperfections
- Ponçage et époussetage

Après travaux préparatoires,

- 1 couche d'impression
- 2 couches de peinture acrylique finition velours

Peinture des plafonds horizontaux par peinture mate lessivable résistante à l'abrasion humide, classe 2, de chez Gauthier ou similaire coloris au choix du maître d'ouvrage ou de l'architecte dans la gamme du fabricant, compris toutes préparations des supports suivant prescriptions du fournisseur et travaux intermédiaires, et toutes sujétions de parfaite finition B suivant NF P74-201(DTU 59.1).

2.6 Vernissage de bois brut intérieur

Ponçage et vernis sur tablettes de fenêtres et mobilier en OSB.

3 OUVRAGES EXTERIEURS

3.1 Boiseries extérieures

L'entreprise devra la préparation et la mise en finition des boiseries extérieures existantes.

Les travaux comprendront le nettoyage des supports, le grattage et le ponçage des anciennes finitions non adhérentes, ainsi que le dépoussiérage complet avant application.

Les éventuelles parties dégradées seront traitées et les défauts ponctuels repris afin d'obtenir un support propre, sain et compatible avec le produit de finition.

L'entreprise appliquera une lasure adaptée à un usage extérieur, résistante aux intempéries et aux UV, compatible avec la nature du bois et l'état du support. L'application comprendra le nombre de couches nécessaire conformément aux prescriptions du fabricant, après réalisation d'un essai de teinte soumis à validation du maître d'œuvre.

Les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'art et aux recommandations du fabricant. Les ouvrages adjacents seront protégés pendant toute la durée de l'intervention et le chantier sera nettoyé après travaux.



4 DIVERS

4.1 Joint acrylique

Le présent lot devra la réalisation de joint acrylique en périphérie des baies extérieures, des huisseries, dessus de plinthes, ...

Sera également prévu tous traitements de jonctions inesthétiques pouvant être réclamé par le maître d'oeuvre et le maître d'ouvrage en cours de chantier. L'ensemble des joints devront impérativement être peints.